



LA QUALITÉ DE L'EAU AU CŒUR DU PLAN D'ACTION

Réservoir du SEDIF
sur la commune de Saclay (Essonne)

LE MOT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'eau qui sort de nos robinets est vitale, c'est pourquoi il faut préserver sa qualité. Cette eau provient entre autre de la nappe du Champigny, l'une des principales eaux souterraines en Ile de France. La protection de cette ressource stratégique qui permet d'alimenter plus d'un million de franciliens est au cœur du plan d'action *Terre & Eau 2025*.

Cette troisième newsletter vous présente [P.2 et 3] un acteur central de la surveillance de la qualité de l'eau de la nappe, l'association AQUiBrie, missionné par les maîtres d'ouvrage copilotes du plan d'action *Terre & Eau 2025*, financé par l'agence de l'eau Seine Normandie : SEDIF, VEOLIA EAU et Eau du Sud Parisien.

Son rôle ? Connaissance et protection. Comprendre ce qui se passe dans cette nappe, suivre ses évolutions quantitatives et qualitatives, les analyser, les cartographier, simuler les évolutions à venir, former et sensibiliser les acteurs de l'eau du territoire à sa protection, et fournir la bonne information aux maîtres d'ouvrage pour leur permettre d'agir efficacement et de manière éclairée. Ces missions sont assurées par les experts de l'association qui regroupe une trentaine d'utilisateurs de la nappe.

Bonne lecture !



Consultez les lettres
d'information 1 & 2 sur
www.terreeteau2025.fr



INTERVIEW

LE RÔLE EXPERT D'AQUI'BRIE AU SEIN DE TERRE & EAU 2025

L'association surveille la qualité de l'eau de la nappe du Champigny. Avec un objectif unique : protéger un patrimoine naturel vital pour l'Île-de-France.

Comment définir « la qualité de l'eau » ?

Il n'y a pas de définition universelle, c'est une notion spécifique selon les milieux aquatiques et les usages de l'eau. Une eau potable ou eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est conforme ou non conforme aux exigences de qualité en vigueur (paramètres bactériologiques, physico-chimiques, ...) et respecte ou non les références de qualité, limites et références étant fixées par le Code de la Santé Publique.

À quelle eau vous intéressez-vous ?

Chez AQUI'Brie, nous nous intéressons à l'eau brute, celle qui précède l'eau potable. Il s'agit de l'eau pompée directement dans la nappe du Champigny, à un stade où elle n'a pas encore subi de traitement. Les normes sont différentes de celles de l'eau potable.

Quelles sont ces normes ?

Nous travaillons, selon les objectifs fixés par le plan d'action *Terre & Eau 2025*, sur un niveau de normes particulier pour le territoire de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres. Ces objectifs sont d'une exigence supérieure : atteindre pour l'eau brute les normes applicables à l'eau potable ! Si l'eau brute est de qualité « eau potable », elle ne nécessitera pas de traitement supplémentaire pour l'élimination des pollutions avant d'être distribuée aux usagers. L'un des avantages sera une économie complète sur le coût de traitement de l'eau brute.

Plus précisément ?

Il s'agit d'atteindre, ou de rester, sous les normes définies par l'ARS pour l'eau potable, avant fin 2025. Soit pour les nitrates 50 mg par litre d'eau.

Pour les pesticides, 0,1 µg par litre pour chaque molécule - et 0,5 µg par litre pour la somme de tous les pesticides retrouvés, car il y a un « effet cocktail » de toxicité de ces produits. Tout cela concerne ce que nous appelons les substances mères mais aussi certaines substances filles ou métabolites qui sont les substances issues de leur dégradation.

Quel rôle avez-vous au sein de Terre & Eau 2025 ?

Notre association a pour but exclusif de protéger la nappe souterraine du Champigny, la principale ressource d'eau souterraine de l'Île-de-France. Notre travail, c'est de la comprendre. Notre mission est résolument non dogmatique : nous sommes des experts scientifiques, hydrogéologues, qui analysons un patrimoine naturel afin de protéger une ressource vitale pour tous les Franciliens.

En fait, vous mesurez la qualité de l'eau...

Nous mesurons deux aspects : la teneur et les flux des substances polluantes. En clair, à quelles substances toxiques avons-nous à faire et quels cheminements empruntent-elles pour rejoindre la nappe.

Pouvez-vous détailler votre mission au sein de Terre & Eau 2025 ?

Nous avons trois thématiques. La première : répondre à la demande des maîtres d'ouvrage, les propriétaires des captages d'eau brute, qui ont besoin d'y voir clair en disposant d'un bilan qui montre l'évolution qualitative. La deuxième est une suite logique : en leur permettant de mieux appréhender la ressource, ils peuvent

mieux gérer par exemple leurs forages et limiter ainsi le transfert des polluants vers leurs ouvrages. Enfin, nous leur donnons une vision prospective. C'est important car cela permet de surveiller les nouveaux contaminants et donc d'aller sur les bonnes mesures de protection.

Quel est l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau ?

Depuis la loi Labbé de 2017, les produits phytosanitaires sont interdits sur tous les espaces ouverts au public à l'exception des sites dont l'entretien conditionne la sécurité des usagers de l'espace et ne pouvant pas être entretenus par les agents en toute sécurité sans phytosanitaires. Par conséquent le territoire, essentiellement agricole, est plutôt impacté par les pratiques agricoles. Par exemple le glyphosate qui était utilisé par tout le monde, ne l'est plus aujourd'hui que par le secteur agricole en majorité.

Les agriculteurs sont donc les seuls responsables ?

Même si la plupart des matières actives retrouvées dans l'eau sont utilisées en agriculture ; ce sont les pratiques agricoles qui sont à modifier et les agriculteurs à accompagner pour leur apporter un soutien technique. Nos bilans croisent les pratiques de l'ensemble des acteurs (agricoles mais aussi voies ferrées, routes, industriels, ...) avec la qualité de l'eau. Toute activité humaine a une incidence sur le milieu et nos bilans globaux ne ciblent pas les agriculteurs mais enquêtent sur l'origine des matières actives retrouvées (usage et localisation). C'est important de le rappeler.



L'EXEMPLE PRATIQUE DU RU DES HAULDRES

ZOOM

OBSERVATION DES MÉTABOLITES : UN PROGRÈS RÉCENT DE LA RECHERCHE

Jusqu'en 2021, AQUI'Brie surveillait les matières actives dont certaines, parfois interdites mais toujours présentes tant elles sont dotées d'une forte rémanence, une persistance remontant à des pratiques polluantes anciennes. Depuis un an, l'association s'intéresse de près aux métabolites de matières actives d'usage actuel ou récent. Les techniques analytiques commencent seulement à les retrouver, ce qui veut dire que les pratiques agricoles d'aujourd'hui ont une incidence sur la qualité actuelle et future de la nappe. Les agriculteurs ont un rôle important à jouer dans sa protection, tout en exerçant leur métier et en produisant les denrées indispensables à notre alimentation.

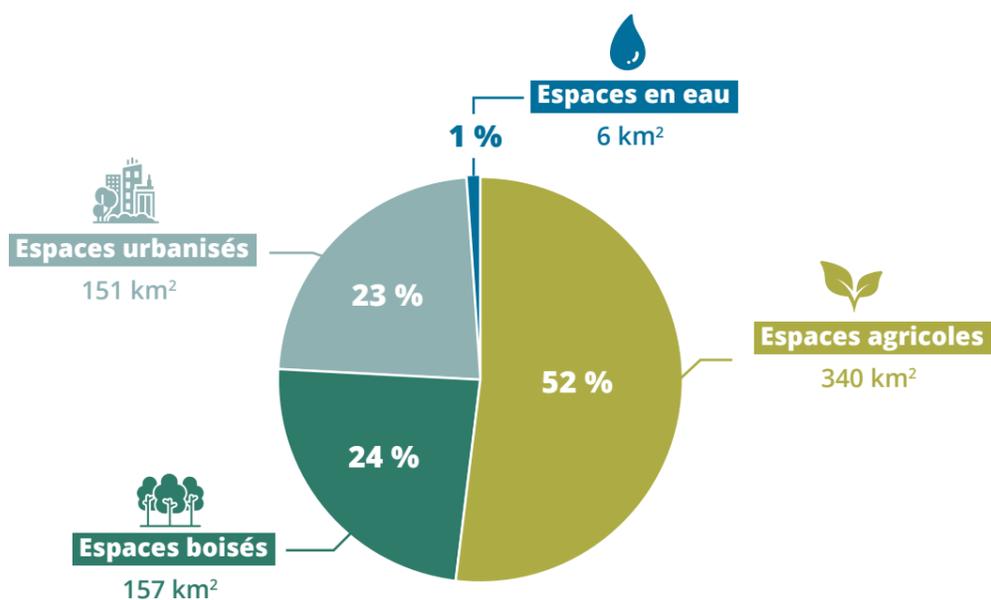
Sur la zone prioritaire d'action (ZPA), ce petit bassin versant situé sur le plateau Briard, dans une zone essentiellement agricole, est un exemple intéressant des études que mène AQUI'Brie dans le cadre de *Terre & Eau 2025*.

La nappe du Champigny est impactée par les activités humaines. Dans le cadre de *Terre & Eau 2025*, AQUI'Brie étudie spécifiquement la qualité du ru des Hauldres pour connaître les contaminants qui y transfèrent. Grâce à ce suivi et à d'autres réseaux de mesures, nous avons une vision intégrée de la

qualité du milieu sur la Zone Prioritaire d'Action (surface, nappe du Brie et du Champigny). Ces suivis permettent d'identifier les polluants à risques et de cibler les actions de protection à développer. Par ailleurs, ce suivi est un excellent outil de sensibilisation des acteurs locaux, une illustration visuelle de la façon dont les pratiques agricoles impactent les différents milieux.

RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DES SOLS (2017)

de la Zone Prioritaire d'Action (654 km²)
du plan d'action Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres





LE TERRITOIRE DU PLAN D'ACTION

- Superficie de la zone d'action : **656 km²**.
- **675 000 habitants** de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne sont alimentés par ces captages.
- La qualité de la nappe du Champigny est étroitement liée à celle des cours d'eau et des eaux de ruissellement, **ce qui lui confère un caractère vulnérable aux pollutions de surface**.
- **260 exploitations** agricoles sont concernées par cette zone (soit 31 000 hectares).
- **63 communes** dont 56 en Seine-et-Marne.



POINT DE VUE

LA PROTECTION DE L'EAU AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE



Maire de Grisy Suisnes et vice-président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, à ce titre délégué à l'eau et à l'assainissement du département, Jean-Marc Chaussois préside AQUI'Brie.

Quel est le rôle du département dans la gestion de l'eau ?

Nous sommes l'un des rares en France à avoir un Plan départemental de l'eau (PDE) qui agit notamment en faveur de la protection de la ressource. C'est une action centrale de nos politiques publiques : le département est traversé par deux grands cours d'eau qui lui ont donné son nom. Nous avons aussi la nappe des calcaires du Champigny, une ressource stratégique en eau.

Comment envisagez-vous votre rôle ?

Dans le cadre du PDE ou au sein d'AQUI'Brie, nous considérons qu'une bonne gestion de la ressource doit se faire avec tous les acteurs du territoire, en transparence et en concertation permanente. Les actions et les innovations en matière de valorisation et de protection de l'eau concernent tout le monde.